

**COMITE INTERMINISTERIEL SUR LES
INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

3 MAI 2010

HOTEL DE MATIGNON

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le 9 mars dernier, la loi de finances rectificative a lancé le programme d'investissements d'avenir qui prévoit un investissement de l'Etat de 35 Mds€, permettant un investissement total de l'ordre de 60 Mds€.

Ces investissements doivent être engagés dans une démarche de sélection rigoureuse des projets, avec un suivi et une évaluation exemplaires. C'est la spécificité de notre démarche.

A cet effet, la loi prévoit de transférer les 35 Mds€ engagés par l'Etat à des opérateurs qui auront la responsabilité, thème par thème, de mettre en œuvre la sélection des projets et d'en assurer le suivi.

Nous engageons donc une démarche contractuelle : il faut définir les règles du jeu, sujet par sujet, dans des conventions entre l'Etat et chacun de ses opérateurs.

Le comité interministériel sur les investissements d'avenir a validé aujourd'hui les dix premières conventions. Elles permettront de lancer les premiers appels à projets et d'ouvrir les premiers guichets de financement dans un mois.

Ces dix conventions représentent un investissement de 6,85 Mds€ au titre du programme d'investissements d'avenir de 35 Mds€, et de près de 16 Mds€ au total grâce à l'effet de levier de ces fonds (mobilisation de financements complémentaires issus notamment du secteur privé).

Elles concernent les thèmes suivants :

- ◆ équipements d'excellence des laboratoires de recherche (1 Md€) ;
- ◆ infrastructures de recherche dans la santé et les biotechnologies (1,55 Md€) ;
- ◆ démonstrateurs de recherche dans les énergies renouvelables (1,35 Md€) ;
- ◆ création d'un fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes (400 M€) ;
- ◆ refinancement d'OSEO pour développer son activité auprès des PME (1 Md€) ;
- ◆ création d'un dispositif de « prêts verts » pour les entreprises industrielles (500 M€) ;
- ◆ création d'un dispositif d'aide à la réindustrialisation (200 M€) ;
- ◆ création d'un fonds d'investissement dans les entreprises sociales et solidaires (100 M€) ;
- ◆ création d'un fonds d'aide à la rénovation thermique des logements (500 M€) ;
- ◆ financement du réacteur Jules Horowitz (250 M€) ;

Les conventions avec les opérateurs décrivent dans le détail tous les éléments nécessaires à une gouvernance exemplaire dans la sélection des projets bénéficiaires :

- ◆ un ciblage de l'action de façon à assurer une parfaite complémentarité avec les dispositifs existants ;
- ◆ des objectifs précis assortis d'indicateurs de performance ;
- ◆ une description des procédures de sélection des projets, l'appel à projets étant la méthode privilégiée ;
- ◆ la mise en application du principe de constitution d'actifs pour l'Etat ;
- ◆ une exigence de retour sur investissement pour l'Etat dès que cela est possible (royalties, avances remboursables, intéressement aux succès commerciaux) ;
- ◆ l'obligation d'évaluer la politique menée à intervalles réguliers pour améliorer l'efficacité des fonds ou les réorienter si nécessaire.

Dans les prochains mois, deux chantiers seront menés en parallèle :

- ◆ la finalisation de toutes les autres conventions : il y en aura une quarantaine au total, et l'objectif est de les signer cet été, de manière à ce que l'ensemble des 35 Mds€ puissent être affectés aux opérateurs ;
- ◆ le lancement des premiers appels à projets et l'ouverture des premiers guichets, permis par les conventions signées aujourd'hui. Chacune des conventions est assortie d'un calendrier de mise en œuvre, avec la date des premiers appels à projets et la date de sélection des premiers projets.

Les conventions validées aujourd'hui seront transmises pour avis aux commissions chargées des finances et aux autres commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, avant leur signature.

Le comité interministériel a également acté la composition du Comité de surveillance co-présidé par MM. Alain JUPPÉ et Michel ROCARD qui regroupera huit parlementaires et huit personnalités qualifiées. Ce Comité veillera, dans la continuité, à l'exemplarité de la gouvernance du programme d'investissements d'avenir. Il en évaluera les résultats.

FICHES GENERALES

OBJECTIFS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Suite à la remise en novembre 2009, par la commission co-présidée par MM. Alain JUPPÉ et Michel ROCARD, de ses propositions d'investissements d'avenir, et suite aux arbitrages rendus par le Président de la République en décembre dernier, la loi de finances rectificative, qui ouvre les crédits correspondants, a été promulguée le 9 mars 2010. L'objet de ce programme est de préparer la France aux enjeux de demain, en investissant à hauteur de 35 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique. Au total, avec l'effet de levier des autres financements, et en particulier des cofinancements privés, le programme total d'investissement attendu est de l'ordre de 60 milliards d'euros.

Ce programme intervient au moment où se redistribuent les cartes de l'économie mondiale et où il convient d'augmenter le potentiel de croissance à long terme de la France afin d'assurer sa prospérité, ses emplois et la pérennité de son modèle social. Il va permettre de rattraper notre retard dans certaines technologies et secteurs porteurs, comme les technologies de l'information et de la communication, et de renforcer la qualification de la population à un moment, où plus que jamais, elle constitue un avantage stratégique.

Il existe clairement un lien entre la productivité d'une économie et l'effort consacré à l'enseignement supérieur, ainsi que la gouvernance de ce dernier. Or, la proportion de diplômés du supérieur au sein de la population âgée de 25 à 65 ans en France est plus faible que dans les pays anglo-saxons et les pays scandinaves : elle n'est que de 24% contre respectivement 38% et 34%. L'effort financier dans le domaine de l'enseignement supérieur n'est en France que de 1,3% du PIB contre 2,8% dans les pays anglo-saxons et 2,0% dans les pays scandinaves.

Les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont les gains de productivité très importants bénéficient à l'ensemble du tissu productif, n'occupe encore qu'une place limitée dans notre économie, qui n'a pas augmenté au cours de la dernière décennie.

Pour financer certains projets à haut potentiel, l'intervention de l'Etat est indispensable. Certains investissements lourds ne peuvent pas être réalisés par le secteur privé alors qu'ils génèrent des rendements très importants pour l'économie. Il peut s'agir de certaines activités de R & D, d'infrastructures de télécommunications, du développement de l'économie de la connaissance.

Or, depuis de nombreuses années, la croissance des dépenses publiques « courantes » réduit les marges de manœuvre budgétaires, ce qui se traduit par une baisse de l'investissement. Depuis le début années quatre-vingt-dix, la part de l'investissement dans la dépense publique française a reculé pour n'en représenter plus désormais que 5%. Or ce type d'investissement possède des effets durables sur le taux de croissance d'une économie.

LE PILOTAGE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

1. Le commissariat général à l'investissement

La mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir a été confiée au commissariat général à l'investissement, placé sous l'autorité du Premier ministre François FILLON et dirigé par René RICOL, Commissaire général à l'investissement et Jean-Luc TAVERNIER, Commissaire général adjoint à l'investissement.

Le commissariat général à l'investissement a deux missions principales :

- ◆ de façon spécifique sur le programme d'investissements d'avenir, il pilote le travail interministériel afin de :
 - préparer les décisions du Gouvernement relatives aux conventions entre l'Etat et les opérateurs chargés de la gestion des fonds et de l'exécution des investissements ;
 - coordonner la préparation des cahiers des charges accompagnant les appels à projets et vérifier leur cohérence avec l'action du Gouvernement en matière d'investissement et de réforme des politiques publiques ;
 - coordonner l'instruction des projets d'investissement ;
 - formuler des avis et propositions à l'arbitrage du Président de la République et du Premier ministre ;
 - veiller à l'évaluation, a priori et a posteriori, des investissements et notamment de leur rentabilité.
- ◆ de façon générale, il veille à la cohérence des politiques d'investissements de l'Etat.

Pour assurer ces deux missions, une équipe resserrée a été constituée réunissant des compétences de haut niveau en provenance des secteurs public et privé.

Les personnes recrutées l'ont été à l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse, associant un cabinet de recrutement et un comité de nomination indépendant, constituée de personnalités d'horizons divers et présidée par Henri LACHMANN.

2. Etapes de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir se fera en trois phases successives :

- ◆ une première phase de préparation des conventions entre le Premier ministre et chacun des opérateurs (Agence Nationale pour la Recherche, OSEO...) pour fixer les objectifs de chaque action, ainsi que les modalités de sélection et d'évaluation des projets. A l'issue de cette phase qui s'achèvera à l'été 2010, les 35 Mds€ auront été transférés du budget de l'Etat à celui des opérateurs ;
- ◆ une seconde phase de gestion des appels à projets : rédaction des cahiers des charges, instruction des dossiers et évaluation par un jury. La décision finale relèvera de l'Etat ;
- ◆ enfin, une troisième phase de réalisation et de suivi des projets ayant bénéficié de l'intervention du programme d'investissements d'avenir.

Au cours de chacune de ces trois phases, le commissariat général à l'investissement s'assurera de la transparence et de la qualité des procédures de sélection. Il veillera au bon emploi des ressources au regard des retombées attendues, ainsi qu'à la cohérence des différentes actions.

ARCHITECTURE GENERALE DU VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Avec 18,9 Mds€, l'enseignement supérieur et la recherche constituent la première priorité du programme d'investissements d'avenir. Ces fonds permettront de renforcer notablement l'ensemble des lieux d'excellence en France portant des projets ambitieux, quelle que soit leur masse critique, des équipes de recherche particulières jusqu'aux initiatives d'excellence à visibilité mondiale.

Le schéma général d'organisation des appels à projets sera finalisé très prochainement avec pour principal objectif de soutenir l'excellence partout où elle se trouve.

Les principes qui ont guidé sa construction sont inspirés des exemples étrangers d'initiatives comparables, et des pratiques habituelles en matière de sélection de projets de recherche.

Pour chaque action, les premiers appels à projets seront publiés à l'été et dans un délai resserré mais tout en prenant le temps de discuter avec les acteurs des projets les plus structurants pour le système d'enseignement supérieur et de recherche :

- ◆ 1^{ère} vague début juin pour les équipements d'excellence et les projets en santé-biotechnologies ;
- ◆ 2^{ème} vague à partir de juin pour les laboratoires d'excellence, les instituts hospitalo-universitaires, les instituts de recherche technologique, les instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées et le fonds national de valorisation (sociétés d'accélération des transferts de technologie) ;
- ◆ 3^{ème} vague entre juillet et septembre pour les initiatives d'excellence, ce qui permettra une phase de concertation avec tous les acteurs, avant la publication des appels à projets.

Les délais de réponse seront adaptés à la complexité des projets, ce qui conduira à un échelonnement des résultats dans le temps :

- ◆ premiers lauréats à partir du dernier trimestre 2010 : équipements d'excellence et biotechnologies ;
- ◆ laboratoires d'excellence, instituts d'excellence et sociétés de valorisation, de la fin de l'année 2010 au premier trimestre 2011 ;
- ◆ premières initiatives d'excellence au second trimestre 2011.

De nouveaux appels à projets pourront être lancés début 2011, pour une deuxième vague de sélection dans le courant de l'année 2011.

Si chacun de ces appels à projet se conçoit de manière autonome, ils n'en sont pas moins complémentaires et doivent reposer sur un portage commun aux établissements ou regroupements d'établissements et à tous les partenaires impliqués dans le projet (industriels...).

Les investissements d'avenir forment un ensemble complet et cohérent. Ils permettront d'investir dans les projets et les équipes les plus remarquables partout où ils se trouvent et, ce faisant, ils favoriseront l'émergence et la maturation de projets collectifs plus vastes et plus ambitieux encore.

COMPOSITION DU COMITE DE SURVEILLANCE DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Présidents

- Monsieur Alain Juppé
- Monsieur Michel Rocard

Autres membres

- Monsieur Jean-Léonce Dupont, sénateur du Calvados
- Monsieur Edmond Hervé, sénateur d'Ille-et-Vilaine
- Madame Fabienne Keller, sénateur du Bas-Rhin
- Monsieur Bruno Retailleau, sénateur de la Vendée
- Monsieur Dominique Baert, député du Nord
- Monsieur Olivier Carré, député du Loiret
- Monsieur Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme
- Monsieur Nicolas Perruchot, député du Loir-et-Cher
- Madame Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine, professeur de classe exceptionnelle à l'Institut Pasteur
- Monsieur Jean-Michel Hubert, président délégué du conseil stratégique des technologies de l'information
- Madame Fatine Layt, présidente de Oddo corporate finance
- Monsieur Christian Lerminiaux, président de l'université de technologie de Troyes
- Monsieur Christian Marbach, membre de l'académie des technologies
- Madame Véronique Morali, présidente de Fimalac développement, présidente-fondatrice de terrafemina.com
- Madame Nicole Notat, présidente de Vigeo
- Monsieur Lionel Stoléro, ancien ministre

FICHES THEMATIQUES

ACTION « EQUIPEMENTS D'EXCELLENCE »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	ANR
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1 Md€
Type d'intervention	Subvention et intervention en capital
Bénéficiaires	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
Calendrier	Premier appel à projets lancé début juin pour une sélection au mois de novembre 2010

2. Contexte de l'action

L'utilisation d'équipements scientifiques de qualité, régulièrement renouvelés, conformes aux standards internationaux, est devenue dans beaucoup de disciplines scientifiques une condition impérative de compétitivité au niveau international.

Toutes les activités de recherche se structurent désormais autour de ces équipements. Il peut s'agir des sciences de la modélisation pour lesquelles des moyens de calcul de plus en plus puissants sont requis, de certains équipements ou bases de données pour les sciences humaines et sociales, de la physique, des sciences de la terre, des sciences de la vie qui s'organisent autour de plates formes expérimentales.

Ces équipements intermédiaires favorisent les synergies entre les équipes, entre disciplines, mais également entre recherche publique et privée et sont autant de leviers de compétitivité dans un contexte de concurrence internationale accrue.

Comme cela a été montré s'agissant des très grands équipements, l'accès à des instruments de recherche de haut niveau a un impact positif sur la production scientifique et favorise les partenariats avec le monde économique, notamment la valorisation de la recherche.

Les « équipements d'excellence » des investissements d'avenir devront être ouverts à toute la communauté scientifique concernée et aux industriels, en contrepartie d'une participation aux charges de fonctionnement et d'amortissement.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Cette mesure dotée d'un milliard d'euros permettra de financer une centaine d'équipements d'excellence sur plusieurs années.

4. Illustration

Deux laboratoires de physique et chimie sur un site ont besoin d'un outil de mesure de dernière génération à 10 M€ dans le cadre d'un programme de recherche ambitieux qui les fera figurer parmi les meilleurs centres mondiaux de recherche du domaine, avec des applications envisageables à moyen terme dans le domaine industriel.

Le programme d'investissements d'avenir aidera à l'acquisition de cet équipement d'excellence pour que les laboratoires aient à disposition l'outil nécessaire pour accélérer leurs recherches. Cet équipement permettra de développer les collaborations entre ces deux laboratoires.

ACTION « SANTE ET BIOTECHNOLOGIES »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	ANR
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1,55 Md€
Type d'intervention	Subvention et intervention en capital
Bénéficiaires	Organismes d'enseignement supérieur et de recherche industriels
Calendrier	Premier appel à projets lancé début juin pour une sélection au mois de novembre 2010

2. Contexte de l'action

Les sciences du vivant doivent répondre à plusieurs défis majeurs concernant la santé, l'alimentation, l'énergie ou la chimie. La recherche française est de très bon niveau et a ouvert de nombreuses pistes dans ces domaines. Elle doit maintenant faire émerger une bio-économie fondée sur la connaissance du vivant et sur de nouvelles valorisations des ressources biologiques renouvelables.

Par ailleurs, les avancées récentes des technologies à haut débit de la post-génomique et l'augmentation des capacités d'exploration de l'imagerie conduisent à une forte accélération de l'acquisition des données sur le vivant. La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation a ainsi rappelé la nécessité d'en accélérer l'exploitation et les retombées en matière économique.

La dotation sera répartie entre les deux axes suivants :

- ◆ une dotation en capital de 200 M€ non consommable sera confiée à l'ANR pour financer, par appels à projets, des grandes cohortes pour la recherche en santé ;
- ◆ un montant de 1,35 Md€, non consommable à hauteur de 900 M€, sera versé à l'ANR pour le lancement de programmes de recherche ambitieux dans le domaine des biotechnologies, de l'agronomie, de la bioinformatique et des nanobiotechnologies.

3. Illustration

Plusieurs laboratoires et deux entreprises cherchent à mieux comprendre l'impact de l'environnement sur l'occurrence de certains cancers. Ils veulent constituer un échantillon de plusieurs dizaines de milliers de personnes et pouvoir les suivre sur 10 ans.

Le programme d'investissements d'avenir leur permettra d'obtenir un financement dans la durée pour suivre chaque personne individuellement et réaliser ensuite les études statistiques nécessaires pour comprendre les relations entre leur état de santé et leur environnement. Cette étude pourra déboucher sur des recommandations en termes de prévention et sur des innovations thérapeutiques.

ACTION « DEMONSTRATEURS ENERGIE RENOUELABLE ET CHIMIE VERTE »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	ADEME
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1,35 Md€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	3,375 Md€
Type d'intervention	Subvention, avances remboursable, prises de participation, redevances,...
Bénéficiaires	Entreprises et établissements de recherche
Calendrier	Ouverture des premiers appels à projets à l'été 2010 pour une sélection au mois de décembre 2010

2. Contexte de l'action

Dans un contexte de raréfaction des sources d'énergie fossiles et des ressources primaires, le développement de nouvelles technologies de l'énergie ou de production à partir de matériaux biosourcés présente un enjeu industriel majeur, mais aussi un élément de bien-être pour les générations futures.

En effet, la demande énergétique devrait augmenter de 40% au niveau mondial d'ici à 2030. Cette forte augmentation de la demande s'inscrit par ailleurs dans un contexte de nécessaire maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Les investissements requis dans le secteur des énergies décarbonées, pour que cette croissance ne conduise pas à dépasser le seuil de 450 ppm de CO₂ dans l'atmosphère nécessaire pour limiter le réchauffement climatique, sont très importants au niveau mondial. Les marchés qui s'ouvrent dans ces domaines sont donc des opportunités majeures de croissance pour l'industrie.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

L'objectif du programme est, en premier lieu, de soutenir des phases de démonstration de ces nouvelles technologies afin de les amener à maturité pour qu'elles puissent être viables sur le marché, et en second lieu à créer des plates-formes collaboratives permettant de tester et de valider ces technologies dans un contexte de diversification des sources énergétiques. Il s'agit donc de sélectionner des technologies qui soient, en termes économiques, rentables à moyen terme, mais qui permettent également au tissu économique national et aux filières industrielles de trouver des relais de croissance tant sur les marchés nationaux qu'à l'export.

4. Illustration

Parmi les technologies permettant des gains énergétiques dans les bâtiments, les plus rapides et les plus efficace appartiennent au domaine de la gestion active de l'énergie (ou bâtiment intelligent).

Le programme d'investissements d'avenir pourra soutenir les projets qui rassembleraient les acteurs de cette filière et qui permettraient d'assembler différentes technologies au sein d'un bâtiment générique pour en tester, en conditions réelles, les performances et ainsi convaincre le marché de leur efficacité.

ACTION « FONDS NATIONAL D'AMORÇAGE »**1. Soutien du programme d'investissements d'avenir**

Opérateur	Caisse des dépôts et consignations
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	400 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	550 M€
Type d'intervention	Prises de participations
Bénéficiaires	Entreprises en phase d'amorçage
Calendrier	Mise en place opérationnelle du Fonds au cours du second semestre 2010

2. Contexte de l'action

Les entreprises qui développent des innovations technologiques sont porteuses d'avantages compétitifs par rapport à leurs concurrentes à l'échelle mondiale et sont souvent porteuses d'un potentiel plus important de croissance. Ce sont aussi des entreprises qui ont des besoins en fonds propres plus importants, compte tenu du temps nécessaire pour développer leurs produits ou leurs services et pour atteindre le marché.

Peu d'acteurs investissent en fonds propres dans les entreprises innovantes, au moment de leur création ou dans les phases de démarrage : principalement des fonds d'amorçage, certains fonds de capital risque, certains *business angels*. Durant ces phases très risquées où l'entreprise n'a pas encore de produit ou de service, les fonds d'amorçage jouent un rôle essentiel aux côtés des fondateurs, en les aidant à valider leur modèle économique et à constituer leur équipe. Ils accompagnent ainsi l'entreprise jusqu'au relais pris par d'autres investisseurs et si nécessaire au-delà.

Il a donc été décidé de confier à la Caisse des Dépôts la mission de mettre en place un Fonds national d'amorçage, géré par CDC Entreprises, pour renforcer les fonds d'investissement intervenant à l'amorçage, afin d'améliorer le financement en fonds propres des petites et moyennes entreprises innovantes, notamment celles qui se créent dans les secteurs technologiques prioritaires définis par la stratégie nationale pour la recherche et l'innovation (SNRI) : la santé, l'alimentation et les biotechnologies, l'information, la communication et les nanotechnologies, l'urgence environnementale et les écotechnologies.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Cette mesure dotée de 400 M€ et devrait permettre au Fonds national d'amorçage d'investir dans une vingtaine de fonds d'amorçage, chacun de ces fonds pouvant soutenir une dizaine de projets d'entreprises, soit de l'ordre de 200 entreprises au total.

4. Illustration

Une jeune équipe de recherche a conduit des travaux prometteurs dans le domaine du tatouage numérique des contenus audio-visuels et souhaite créer une entreprise pour exploiter ces travaux. Ils font appel à un fonds de capital amorçage, abondé par le programme d'investissements d'avenir, qui finance une première tranche de 500k€, pour leur permettre de créer leur entreprise, rassembler une équipe de management, valider leur projet industriel et développer un premier produit.

ACTION « REFINANCEMENT D'OSEO »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	OSEO
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1 Md€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	2 Md€
Type d'intervention	Refinancement
Bénéficiaires	PME et ETI indépendantes
Calendrier	Juin 2010

2. Contexte de l'action

Les PME en général, et les PME innovantes en particulier, sont un levier important pour la croissance à long terme de notre économie et de l'emploi. Seulement 10 % de nos 100 premières entreprises ont moins de trente années d'existence, alors que cette proportion est de 40 % aux Etats-Unis. Il s'agit de faire en sorte que notre pays permette l'éclosion de nouveaux champions dont la taille et la réactivité sont adaptées à la conquête de nouveaux marchés.

OSEO est l'établissement public né du rapprochement de l'Anvar, de la BDPME, de la Sofaris et de l'Agence pour l'innovation industrielle. Il a pour mission de financer et d'accompagner les PME dans les phases les plus décisives de leur existence.

OSEO propose des solutions adaptées aux besoins de ces entreprises à chaque fois que le marché ne répond qu'imparfaitement à leurs besoins.

La montée en puissance de l'activité d'OSEO à destination des PME depuis 2005, et particulièrement dans le cadre de la crise financière, a conduit la commission nationale sur l'emprunt national à recommander la mise à disposition d'OSEO de sources de refinancement complémentaires.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Trois missions d'intérêt général ont été confiées à OSEO :

- ◆ le soutien à l'innovation ;
- ◆ la garantie de financement ;
- ◆ le cofinancement bancaire des entreprises.

Le refinancement d'OSEO permettra de renforcer l'action du groupe en matière de financement des PME et ETI. Il servira en particulier au déploiement des contrats de développement participatifs à hauteur de 1 Md€ sur 2 ans.

OSEO cherchera également à mieux structurer notre tissu industriel de façon à créer les entreprises de taille intermédiaire dont notre tissu économique a besoin.

ACTION « PRETS VERTS »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	OSEO
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	500 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	2 600 M€
Type d'intervention	Prêts bonifiés et garantie de prêts
Bénéficiaires	PME et entreprises de taille intermédiaire
Calendrier	Distribution des premiers prêts à compter de juin 2010

2. Contexte de l'action

A la suite des Etats Généraux de l'Industrie, le Président de la République a décidé de mobiliser 500 millions d'euros d'ici fin 2013, pour la mise en place d'un dispositif « Prêts Verts » bonifiés, accordés à des entreprises qui investissent pour améliorer leur compétitivité via l'amélioration de la performance environnementale de leur process industriel ou de leurs produits.

L'investissement dans des procédés consommant moins de matières premières ou d'énergie, générant moins de déchets ou conduisant à des produits éco-efficents est un facteur de compétitivité majeur pour l'industrie.

Il s'agit d'obtenir à terme des économies dans les systèmes de production mais aussi d'apporter une réponse à l'attente forte des consommateurs et des sociétés en ce domaine, au bénéfice de l'image de l'industrie et de ses produits. Il s'agit également de tirer le meilleur parti du potentiel de croissance de ces activités en termes de développement économique et d'emplois et partant, de favoriser l'émergence des filières industrielles d'avenir.

La mise en place d'instruments financiers publics complétant les financements apportés par le marché accélèrera la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production.

Cette offre de financement est destinée :

- ◆ à soutenir des projets d'investissements compétitifs répondant à un objectif de prise en compte des enjeux de protection de l'environnement ;
- ◆ à favoriser la mise sur le marché de produits favorables à la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie.

Les interventions financières pourront aller de 50 000 € à 3 M€.

3. Illustration

La PME « alpha » utilise un procédé industriel fortement consommateur en solvants, ce qui lui coûte cher et nuit à l'environnement.

Une nouvelle technologie permettrait à la PME de changer son procédé industriel pour diviser par dix sa consommation de solvants tout en augmentant la productivité de l'entreprise.

Le programme d'investissements d'avenir aidera la PME Alpha à investir dans cette nouvelle technologie, par le biais d'un prêt bonifié d'OSEO et d'une garantie bancaire, pour que l'entreprise devienne plus compétitive et plus respectueuse de l'environnement.

ACTION « AIDES A LA REINDUSTRIALISATION »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	OSEO
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	200 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	400 M€
Type d'intervention	Avances remboursables
Bénéficiaires	Entreprises de moins de 5000 personnes
Calendrier	A partir de juin 2010

2. Contexte de l'action

Cette mesure, décidée à la suite des Etats généraux de l'industrie, est une réponse au recul de l'industrie dans le PIB, dont la traduction en termes de destruction d'emplois industriels est marquée en France.

Certains cas de relocalisations industrielles observés récemment (entreprises ayant délocalisé leur activité et venant à nouveau s'installer en France) font ressortir les difficultés rencontrées par les entreprises ayant fait le choix de délocaliser tout ou partie de leur activité (faible productivité, problèmes de délais, déficit de qualité des produits...).

Par cette mesure, l'Etat encouragera les entreprises à reconnaître les atouts du « site France ». Le dispositif vise à aider, via des avances remboursables, des entreprises de moins de 5 000 personnes à réaliser leur investissement productif en France, en intégrant des critères objectifs d'avantages comparatifs de différentes zones géographiques.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Cette mesure dotée pour 3 ans de 200 M€ d'avances remboursables permettra la création d'emplois et d'activités, les projets aidés pouvant générer plus de 400 millions d'euros d'investissements et la création de 2 000 emplois. Elle facilitera la revitalisation de territoires en difficulté, considérant que l'implantation d'investissements industriels génère des activités supports périphériques.

4. Illustration

L'entreprise « Alpha » souhaite optimiser la qualité de sa chaîne de production et pense implanter en France une unité de production dont le coût d'investissement dépasse 5 M€ en créant 25 emplois.

Le programme d'investissements d'avenir aidera l'entreprise « Alpha » à réaliser son investissement en lui accordant une avance remboursable OSEO à hauteur de 30 % du coût du projet.

ACTION « ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	Caisse des dépôts et consignation
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	100 M€
Montant total engagé avec les cofinancements	190 M€
Type d'intervention	Quasi-fonds propres
Bénéficiaires	Entreprises sociales et solidaires
Calendrier	Appel à projets pour sélectionner les partenaires financiers lancé en juin Premiers financements en septembre 2010

2. Contexte de l'action

Les structures de l'économie sociale présentent des spécificités juridiques, fiscales et organisationnelles (absence de partage des bénéfices, forte limitation de la rémunération du capital) qui rendent leur accès à des fonds propres particulièrement difficile.

Leur développement est donc freiné alors même qu'elles permettent d'offrir un nombre croissant d'emplois, non délocalisables, à des personnes qui ont été éloignées de l'emploi pendant une longue période.

C'est pourquoi, il a été décidé de consacrer 100 M€ de l'emprunt national au développement de l'économie sociale et solidaire et d'en confier la gestion de la Caisse de dépôts, engagée depuis longtemps dans le soutien au secteur.

Les actions mises en place, soit directement, soit via les organismes de financement de l'économie sociale et solidaire existants, auront pour but prioritaire un apport en fonds propres aux entreprises sociales et solidaires.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Par le biais de ces interventions, le programme d'investissements d'avenir vise à soutenir plus de 2 000 entreprises et à créer ou consolider plus de 60 000 emplois.

4. Illustration

La coopérative « Alpha » met en œuvre un programme d'insertion par l'activité économique en embauchant des chômeurs de longue durée pour apporter des prestations de services aux particuliers.

Devant une demande croissante, elle a besoin de capitaux pour développer son activité et embaucher de nouvelles personnes.

Le programme d'investissements d'avenir investira en quasi-fonds propres dans la coopérative Alpha, en cofinancement avec d'autres partenaires, pour lui donner les moyens de son développement.

ACTION « RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	Agence nationale pour l'habitat (ANAH)
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	500 M€
Montant total engagé avec les cofinancements	3 350 M€
Type d'intervention	Subvention
Bénéficiaires	Propriétaires occupants modestes
Calendrier	Ouverture du guichet en septembre à l'issue de la négociation avec les collectivités locales

2. Contexte de l'action

L'enquête nationale logement de 2006 estime à 3 400 000 le nombre de ménages qui consacrent plus de 10% de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie. Parmi ces ménages, 87% sont logés dans le parc privé, 62% sont propriétaires de leur logement, 55 % habitent dans des communes rurales ou de moins de 20 000 habitants et 55% ont plus de 60 ans.

L'engagement national contre la précarité énergétique vise la réhabilitation des logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique, notamment en milieu rural.

Le Gouvernement a décidé d'affecter, au sein de l'axe développement durable des investissements d'avenir, 500 M€ à la rénovation thermique de logements privés énergétivores des propriétaires occupants aux revenus les plus modestes. Ces derniers, pour des raisons essentiellement sociales et financières, parviennent difficilement à s'engager dans des décisions d'investissement et ne parviennent pas à tirer profit des dispositions fiscales et financières mises en place par le Gouvernement, notamment le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro. Il en résulte pour cette catégorie de population déjà fragile une exposition forte aux évolutions du prix de l'énergie et une dégradation de leurs conditions d'habitat induisant un mal-être sanitaire et social.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

Cette mesure dotée de 500 M€ permettra de financer la rénovation thermique de 300 000 logements de propriétaires occupants modestes.

4. Illustration

Monsieur Martin, résidant dans une ville moyenne, propriétaire de son logement mais disposant de faibles revenus, dépense plus de 10 % de ses ressources pour chauffer son logement. Il souhaite réaliser 10 000 € de travaux pour mieux isoler sa maison et installer une nouvelle chaudière performante.

Le programme d'investissements d'avenir aidera Monsieur Martin à réaliser ses travaux en subventionnant le diagnostic énergétique, en l'accompagnant tout au long de la démarche, du choix des travaux à la mise en œuvre, et en finançant une partie des travaux en complément de la subvention de l'ANAH.

ACTION « REACTEUR JULES HOROWITZ »

1. Soutien du programme d'investissements d'avenir

Opérateur	CEA
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	250 M€
Montant total engagé avec les cofinancements	709 M€
Type d'intervention	Subvention
Bénéficiaires	CEA
Calendrier	Démarrage du chantier en 2010, mise en service en 2016

2. Contexte de l'action

Le développement de nouvelles infrastructures nucléaires conduira à mettre en œuvre de nouveaux outils qui auront des missions de recherche dans le secteur de l'énergie mais qui permettront également d'irriguer le secteur de la santé pour les diagnostics médicaux.

Le RJH offrira une capacité d'irradiations expérimentales de haute performance pour étudier le comportement des matériaux et combustibles, en reproduisant des conditions aussi proches que possible des réacteurs de puissance existants et futurs.

Le RJH sera une infrastructure de recherche centrale en Europe, répondant à des enjeux opérationnels importants liés à l'augmentation de la durée de vie des centrales nucléaires, à l'optimisation continue des combustibles et des processus d'exploitation pour la compétitivité, à l'évolution constante des exigences de sûreté, et aux besoins d'innovation identifiés pour les systèmes nucléaires futurs.

Le RJH est également le seul réacteur en construction apte à pouvoir contribuer significativement à la production mondiale du Molybdène 99, radio-isotope qui contribue de manière importante et performante aux diagnostics médicaux avec quelque 30 millions d'examens par an dans le monde. Il prendra la suite d'OSIRIS, qui est planifié pour être arrêté fin 2015.

3. Objectifs du programme d'investissements d'avenir

L'objectif du programme est de permettre une mise en œuvre rapide de cet outil, de façon à ce que la fourniture de radio-isotopes ne subisse pas en 2016 de tensions qui mettraient en danger la capacité des systèmes de santé européens et mondiaux. L'autre objectif est de rechercher, dans le respect des programmes nucléaires engagés, des voies de valorisation du réacteur tant dans les secteurs de la santé que dans les autres secteurs industriels.

Grâce aux fonds de du programme d'investissements d'avenir, le réacteur commencera à être construit à partir de 2010 (réalisation du radier supérieur), date critique pour permettre que le réacteur puisse fournir en 2016 la matière première aux diagnostics médicaux, alors même que les autres réacteurs (notamment OSIRIS) ne seront plus en mesure de fournir de tels radio-isotopes.